



5. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 15'000.00 TTC pour la participation communale à une étude d'agrandissement de la STEP de l'ERES

1. Introduction

Les premières installations de la STEP de l'ERES ont été mises en service en 1977. Elles ont certes été améliorées et agrandies depuis, mais leur charge de dimensionnement pourrait être atteinte dans quelques années ; aujourd'hui, la STEP traite 66'000 EH (équivalents-habitants), alors qu'elle a été conçue pour gérer une capacité de 71'000 EH (rapport de gestion 2016). Autrement dit, compte tenu de l'augmentation de la population des communes utilisatrices et de l'implantation de nouvelles industries dans la zone Plein Sud d'Estavayer, l'ERES a décidé de mener une étude en vue de définir les travaux nécessaires à assurer la capacité de traitement nécessaire à moyen et long terme. L'agrandissement se ferait à l'intérieur de l'enceinte actuelle de la STEP et, si besoin, la partie encore libre de construction située à l'angle de la parcelle côté ville/lac pourra être utilisée. L'éventualité d'accueillir les eaux usées d'autres communes sera également intégrée à l'étude.

2. Description de l'étude

L'étude tient compte d'un horizon 2040-2050. Elle se divisera en trois étapes qui pourront être adjudgées indépendamment les unes des autres. Les conclusions de chaque étape serviront à concevoir la suivante : seules les investigations nécessaires seront donc entreprises.

Au terme de la première étape, qui devrait être franchie en fin d'année, nous connaissons les réserves actuelles de la STEP ainsi que sa conformité avec les normes environnementales. Nous connaissons également les besoins futurs (hydrauliques et en équivalents-habitants) et les incidences que ces derniers auront sur l'agrandissement de la STEP. Des variantes seront alors proposées qui feront l'objet de la 2^{ème} étape. La troisième étape permettra de déterminer quelle est la meilleure filière de valorisation du biogaz produit. Elle permettra également de trouver des moyens de maximiser la production de celui-ci.

3. Devis de l'étude et participation communale

Le montant de l'étude, défini sur la base de deux offres reçues, est de CHF 161'000.00 TTC.

Cet investissement, validé par l'assemblée des délégués de l'ERES lors de la séance du 25 octobre 2017, est réparti entre les communes de l'ERES selon la clé de répartition des investissements « frais généraux ».

Il est en cours de validation par les législatifs de toutes les communes-membres, dont la nôtre.

La charge pour la commune de Cheyres-Châbles s'élève à CHF 15'000.00 TTC (arrondis), représentant le 9,302 % de la dépense totale de CHF 161'000.00 TTC.

4. Financement

Le montant de 15'000.- TTC sera financé par prélèvement sur la réserve « épuration » et sera financé par les liquidités.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver l'octroi d'un crédit de CHF 15'000.- TTC pour la participation communale à l'étude de l'agrandissement de la STEP de l'ERES.

Cheyres-Châbles, mai 2018

Dominique Rosset Blanc

Conseillère communale

La répartition pour les investissements relevant des frais généraux est la suivante :

Châtillon	1.106%
Cheyres-Châbles	9.302 %
Estavayer	85.538%
Lully	4.054%